

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

DECISION DU MAIRE n° 029 / 2020

Service : Marchés
Tel : 04.76.29.86.73
ref. : BAT1919 et BAT1924

OBJET : Avenant n°1 en plus -value
Marché de Travaux du CCAS
Lot n°1 de Démolition – maçonnerie – aménagements extérieurs
Lot n°3 de Serrurerie – Menuiserie aluminium – occultation – Porte automatique
Lot n°5 de Cloisons doublages faux plafonds
Lot n°10 d'ascenseur

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-17, L 2122-18, L 2122-22, L 2122-23

VU la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 04 juin 2020 déléguant à Monsieur le Maire les pouvoirs prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement du Maire au Premier Adjoint, puis à défaut aux adjoints pris dans l'ordre du tableau

VU l'arrêté du Maire n°037/2020 du 17 juin 2020 portant délégation de fonction et signature à Monsieur Sam TOSCANO, 1er Maire-Adjoint et notamment subdélégation des attributions du Conseil Municipal indiquées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics.

CONSIDERANT le marché de travaux du CCAS, lot n°1 de démolition - maçonnerie aménagements extérieurs, conclu avec l'entreprise SEBB, pour un montant initial de 255 242,30 € HT, et la nécessité de régulariser des travaux supplémentaires dus à des suggestions techniques imprévues portant sur la découverte d'un mur en aggro et non en béton pour la fixation de l'ascenseur et sur la remise à niveau de la dalle de l'ascenseur par rapport aux étages. Il en résulte une plus-value de 5 390 € HT

CONSIDERANT le marché de travaux du CCAS, lot n°3 de serrurerie – menuiserie aluminium – occultation – porte automatique, conclu avec l'entreprise LOIODICE, pour un montant initial de 221 706 € HT, et la nécessité de régulariser des travaux supplémentaires à la demande du maître d'œuvre concernant :

- la modification du prolongement du store sur la façade du multi-accueil qui ombrage la cour des petits
- la ventilation naturelle de l'extension par création d'un ouvrant
- la suppression des modifications sur les ouvrages de menuiseries extérieures suite à une étude qui a été demandé par le maître d'oeuvre et qui a conclu à la possibilité de conserver ces éléments. En contre partie, il a été décidé de rajouter des stores devant les murs rideaux de l'extension du multi-accueil.

Il en résulte une plus-value globale de 2 781,55 € HT

CONSIDERANT le marché de travaux du CCAS, lot n°5 de cloison – doublages – faux plafonds, conclu avec l'entreprise PSI, pour un montant initial de 75 615,25 € HT, et la nécessité de régulariser des travaux supplémentaires à la demande du contrôleur technique concernant le type de plaques prévues sur les parois donnant sur les cages d'escaliers : plaques classées en « risque important » au lieu de plaques classées « risques moyens ».

Il en résulte une plus-value de 1 693,50 € HT

CONSIDERANT le marché de travaux du CCAS, lot n°10 d'ascenseurs, conclu avec l'entreprise CFA Division de NSA, pour un montant initial de 22 900 € HT, et la demande de travaux supplémentaires à la demande du contrôleur technique concernant le rajout d'un système de ventilation haute de la cage d'ascenseur. Il en résulte une plus-value de 818 € HT

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer un avenant en plus-value :

- Pour le lot 1 avec l'entreprise SEBB – 1 rue du Pré Ruffier – 38 400 Saint Martin d'Hères, titulaire du marché : Avec une plus-value de 5 390 € HT, cela porte le montant du marché de 255 242,30 € HT à 260 632,30 € HT, soit une augmentation de 2,11 % (suggestions techniques imprévues)
- Pour le lot 3 avec l'entreprise LOIODICE – 1 allé des 120 Toises – 38 130 Echirolles, titulaire du marché : Avec une plus-value de 2 781,55 € HT, cela porte le montant du marché de 221 706 € HT à 224 487,55 € HT, soit une augmentation de 1,25 %.
- Pour le lot 5 avec l'entreprise PSI – 4 avenue Charles de Gaulle – 38 800 Le Pont de Claix, titulaire du marché : Avec une plus-value de 1 693,50 € HT, cela porte le montant du marché de 75 615,25 € HT à 77 308,75 € HT, soit une augmentation de 2,24 %.
- Pour le lot 10 avec l'entreprise CFA Division de NSA – 14 rue Leconte de Lisle – 38 030 Grenoble cedex 2, titulaire du marché : Avec une plus-value de 818 € HT, cela porte le montant du marché de 22 900 € HT à 23 718 € HT, soit une augmentation de 3,57 %.

Cette dépense est inscrite au budget 2020

ARTICLE 2 :

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 02 juillet 2020
- publication le 02 juillet 2020
- et notification service marchés

A PONT DE CLAIX, le 26/06/2020

Pour le Maire et par délégation,
Le 1er Maire Adjoint,
Sam TOSCANO





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : TSIGRIS Gaelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Contrats, conventions et avenants
Numéro de l'acte:	DEC_2020_029
Date de la décision:	2020-06-26 00:00:00+02
Objet:	Avenant n°1 en plus-value - Marché de travaux du CCAS Lot n°1 de démolition maçonnerie aménagements extérieurs Lot n°3 de serrurerie menuiserie aluminium occultation porte automatique Lot n°5 de cloisons doublage faux plafonds Lot n°10 d'ascenseur
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1.3 - Actes modificatifs (avenants) aux marchés publics
Identifiant unique:	038-213803174-20200626-DEC_2020_029-CC
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 038-213803174-20200626-DEC_2020_029-CC-1-1_0.xml	text/xml	1124
nom de original: DEC_2020_029marchés.pdf	application/pdf	122003
nom de métier: 10_AV-038-213803174-20200626-DEC_2020_029-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	122003

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 juillet 2020 à 15h37min23s	Dépôt initial

	<i>En attente de transmission</i>	<i>2 juillet 2020 à 15h37min23s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>2 juillet 2020 à 15h37min24s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>2 juillet 2020 à 15h38min02s</i>	<i>Reçu par le MI le 2020-07-02</i>